



Avis de publication

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal porte à la connaissance du public que :

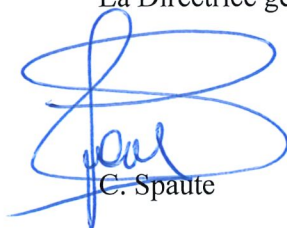
- **Les modifications budgétaires n° 2 de 2023 de l'Administration communale d'Ittre - ont été approuvées en séance du Conseil communal du 17 octobre 2023.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Finances, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

Le présent avis est publié pour une durée de 10 jours à dater du 25 octobre 2023.

Ittre, le 25 octobre 2023

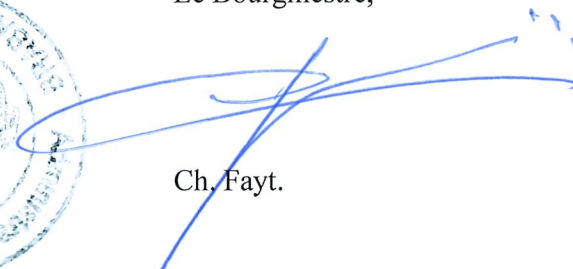
La Directrice générale,



C. Spaute



Le Bourgmestre,



Ch. Fayt.